

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/04/2018

Dossier complet le :

11/04/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0135

1. Intitulé du projet

Aménagement du Chemin de l'Hubac des Deffends - Commune d'Esparron-de-Verdon (04)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Esparron-de-Verdon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Guy Veys, Maire

RCS / SIRET

214 400 818 000 14

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier (...) des communes (...)	- Aménagements de sécurité, élargissement ponctuel et régularisation du chemin de l'Hubac des Deffends existant, sur une longueur de voie inférieure à 10 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au calibrage et en des aménagements connexes en vue de la sécurisation du chemin de l'Hubac des Deffends.

Il comprend :

- l'aménagement de sur-largeurs pour le croisement des véhicules,
- la mise en sécurité du carrefour avec la RD82,
- la pose de glissières de sécurité,
- l'aménagement d'une aire de retournement,
- le busage sous chaussée des traversées de vallon,
- l'équipement de moyens de défense incendies le long de l'itinéraire (Réserve DFCl, Installation d'un Poteau Incendie).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs de sécuriser et de régulariser le Chemin de l'Hubac des Deffends existant entre la RD82 et le quartier des Quartons, sur environ 1,3 km, afin de permettre la bonne desserte du Camping du Lac et l'amélioration des conditions de circulation pour les usagers (création de sur-largeurs pour le croisement des véhicules, pose de glissières de sécurité, aménagement du carrefour avec la RD82).

L'opération comprend également des aménagements de lutte contre les risques naturels, avec notamment, des équipements de lutte contre les incendies (création d'une réserve DFCI, pose d'un poteau incendies, aménagement d'une aire de retournement) et contre les phénomènes torrentiels avec le busage sous chaussée des principaux vallons interceptés par l'itinéraire du chemin existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 6 mois. Ils se dérouleront en phases successives sur les 4 zones d'interventions :

- préparation des sols incluant le dégagement de l'emprise, le défrichage et les terrassements généraux,
- tranchée et busage sous chaussée,
- travaux de chaussée et reprise des enrobés,
- travaux de finition, avec mise en place des dispositifs de retenue et de la signalisation.

Le maître d'ouvrage veillera à ce que la réalisation des travaux suive des prescriptions environnementales strictes liées au chantier que les entreprises devront respecter au travers d'une charte chantier.

Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La présence du camping, d'une base nautique en bordure du lac et de plusieurs habitations résidentielles à l'Ouest de l'itinéraire génèrent, notamment pendant la période estivale, une circulation importante sur le chemin de l'Hubac des Deffens qui présente des caractéristiques géométriques sous dimensionnées.

Les aménagements de voirie avec l'aménagement du carrefour avec la RD82, la création de créneaux de croisement pour les véhicules, la pose de glissières de sécurité, la reprise des enrobés et de la signalisation permettront de sécuriser l'itinéraire et offriront de meilleures conditions de circulation.

Les aménagements complémentaires, création d'une réserve DFCI, pose d'un poteau incendies, aménagement d'une aire de retournement ainsi que le busage sous chaussée des vallons permettront d'atténuer la sensibilité du site vis à vis des risques naturels (feu de forêts et crues torrentielles). L'amélioration de l'accessibilité facilitera également le transit des engins de lutte contre les incendies dans ce secteur sensible de par la nature des boisements, l'occupation du sol et l'activité touristique estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur itinéraire concerné	- 1,3 km
- Créneau de croisement	- long. 40 m X larg. max 10 m
- Remblai pour réservoir DFCI	- 180m3
- Réservoir DFCI	- 120 m3
- Poteau incendies	- x1 unité
- Busage ravins sous chaussée	- 20ml + 10 ml
- Dispositif de retenue (glissières de sécurité)	- 50 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de l'Hubac des Deffends
04 800 Esparron-de-Verdon

Alpes de Haute-Provence

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5 ° 9 6 ' 8 1 " 32 E Lat. 4 3 ° 7 4 ' 9 7 " 74 N

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 9 5 ' 4 0 " 8 1 E Lat. 4 3 ° 7 4 ' 9 4 " 79 N

Communes traversées :

Esparron-de-Verdon (04 800)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches : - ZNIEFF Terrestre Type 2 n° 930020058 LE BAS VERDON ENTRE VINON-SUR-VERDON ET LE LAC D'ESPARRON - BOIS DE MAURRAS - PLAINE ALLUVIALE DU COLOSTRE À L'AVANT DE SAINT-ANTOINE située à environ 100 mètres au Nord de l'extrémité Ouest du projet, - ZNIEFF Terrestre Type 2 n° 930012694 PLATEAU DE VALENSOLE située à proximité immédiate de l'extrémité Est du projet et à environ 500 mètres au Nord du linéaire projet
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APB le plus proche FR3800746 Grottes aux Chauves-Souris 4 km au Sud-Est
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional du Verdon.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation, Feu de forêts, Séisme, Mouvement de terrain/approuvé 26-09-2013 La commune est concernée par le risque de rupture de barrage (Barrage de Gréoux-les-Bains) qui ne fait pas l'objet ni d'un PPI ni d'un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche : Site du confluent du Colostre et du Verdon à 2km au Nord-Est
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Directive Habitats FR9302007- ZSC Valensole – concerne la totalité du projet - Directive oiseaux FR9312012- ZPS Plateau de Valensole – concerne la totalité du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Classé le plus proche : - Gorges du Verdon 22 km à l'Est

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la plateforme d'accueil de la réserve DFCI nécessitera, ponctuellement (18 m x 10 m), l'apport de matériaux en remblai (environ 180 m3). Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables et de favoriser l'utilisation de matériaux locaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reprend pour l'essentiel la plateforme existante du chemin de l'Hubac des Deffends existant. Les zones d'extension (remblai DFCI, aire de retournement, créneau de croisement) se situent sur des délaissés routiers existants sans intérêts écologiques. La réalisation du projet ne modifie pas les continuités écologiques existantes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'objet du projet (sécurisation d'un itinéraire existant) et de la nature des emprises supplémentaires induites (délaissé routier sans valeur écologique), le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce protégée inscrite au FSD des sites Natura 2000 concernés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet se trouve dans un secteur concerné par le PPRN approuvé de la commune. Les niveaux de contraintes qui affectent le secteur d'étude sont : Rouge R5 (inconstructible), Bleue B4 (constructible sous conditions) au niveau des Vallons et Bleue B1 (constructible sous conditions faibles) pour le reste. Le tracé s'inscrit dans un aléa retrait gonflement des argiles faible à l'Ouest et Moyen à l'Est, un aléa crue torrentielle fort au niveau des traversées de vallon et un aléa feu de forêt élevé à très élevé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modification du trafic circulé par rapport à la situation actuelle et ne crée pas de nouveaux déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic sera inchangé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables, du fait de l'absence d'augmentation du trafic par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation, de la faible emprise du projet et de la faible durée du chantier, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>En phase exploitation, l'aménagement n'est pas de nature à augmenter le trafic sur l'itinéraire et donc à rejeter de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sécurisera les circulations routières et améliorera ainsi la desserte des habitations, du camping et des activités touristiques présentes aux abords du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prévues en phase chantier avec la sensibilisation des entreprises et la prescription de règles environnementales strictes de la part du maître d'ouvrage permettra de limiter au maximum l'impact des travaux pendant cette phase tant sur le milieu naturel que sur le milieu humain. Ces mesures se traduiront notamment par :

- la mise en oeuvre de système d'assainissement provisoire,
- la limitation des émissions de poussières,
- le choix du matériel pour limiter les nuisances sonores,
- la gestion et le stockage des déchets induits par les travaux,
- une organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines,
- la planification des travaux hors période estivale...

En phase d'exploitation, l'amélioration des conditions de sécurité et de circulation aura un impact positif sur le milieu humain. Les aménagements complémentaires (busage ravins, équipements DFCl...) permettra également d'améliorer la situation vis à vis des risques naturels existants sur le secteur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, le projet présente des impacts positifs en termes de sécurité pour l'ensemble des usagers du site (riverains et population touristique) et répond aux problématiques de circulation actuelles existantes sur le site. Le projet permet de valoriser le site et favoriser le développement touristique de la commune.

Au delà de ces enjeux humains et économiques le projet a un impact très positif sur la situation vis à vis des risques naturels.

Par ailleurs, les impacts négatifs du projet sont négligeables et essentiellement liés à la phase chantier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Erny-sur-Seine

le

11/4/2018

Signature

Guy VEYS
Maire



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

